

Démarche	: MILDECA 2026 - Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives – Préfecture du Var
Organisme	: Bureau de la sécurité publique - section prévention de la délinquance

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

SITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES (MILDECA)

Date limite de dépôt : lundi 15 mars 2026

Vous ne pouvez déposer qu'un projet à la fois.

Si vous établissez plusieurs demandes de subventions, il vous faudra joindre pour chacune d'elle les éléments suivants :  
- le CERFA 12156\*06 rempli et signé, comprenant le budget prévisionnel de l'association et le budget prévisionnel de l'action proposée

Pour les actions en renouvellement :

- bilan de l'action (intermédiaire si celle-ci n'est pas terminée)
- compte-rendu financier de l'année n-1

Les trames de ces documents sont disponibles en téléchargement sur le site [demarche.numerique.gouv.fr](http://demarche.numerique.gouv.fr) ou sur la page du site internet de la préfecture du Var ([www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)), dans la rubrique publications > appels à projets.

Préfecture du Var  
Cabinet du préfet - Direction des sécurités  
Bureau de la sécurité publique - Section prévention de la délinquance  
04 94 18 80 20 / 80 14

Vous avez besoin de votre numéro SIRET pour déposer votre demande de subvention.

Assurez vous que les données qui y figurent soient à jour et correspondent bien à celles de votre RIB (adresse, dénomination de la structure).

### Rappel

Pour déposer sa demande de subvention, l'association joint le formulaire CERFA 12156-06 rempli et signé, ainsi que toutes les pièces nécessaires indiquées.

Une notice n°51781#04 est disponible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Un compte-rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. En cas de renouvellement, l'association dépose le compte-rendu financier en

MILDECA 2026 - Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives  
même temps que le dossier de demande de subvention. Le formulaire de compte-rendu  
financier est à votre disposition sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

## Identification de l'association

Adresse de correspondance si différente du siège social

**Nom et prénom du responsable du projet**

Cette personne n'est pas nécessairement le responsable de la structure, mais l'interlocuteur privilégié de nos services pour le suivi du dossier.

**Fonction du responsable du projet**

**Adresse email du responsable**

**Numéro de téléphone du responsable**

## Le projet

**Intitulé du projet**

Veuillez indiquer l'intitulé de votre action.

**Nature du projet**

Précisez s'il s'agit d'une première demande pour une nouvelle action (N) ou d'une reconduction (R). Si l'action est reconduite mais n'a pas été subventionnée par nos services l'année précédente, merci de sélectionner N.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

N

R

**Coût global du projet (HT)**

Précisez ici le montant total du budget HT de l'action (hors contributions volontaires en nature). Le détail du budget de l'association et du projet est rempli par vos soins dans les tableaux inclus dans le CERFA 12156\*06.

**Montant de la subvention MILDECA sollicitée**

Le budget prévisionnel détaillé sera à fournir en pièce jointe.

**Subvention antérieure MILDECA**

Pour les demandes de renouvellement, précisez le montant de la subvention obtenue en année N-1.

**Pièces jointes : certaines pièces sont obligatoires, d'autres peuvent être ajoutées en bas de formulaire dans les champs "autre pièce"**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- CERFA de demande n°12156-06

Le CERFA de demande de subvention est obligatoire pour chaque dossier. Un dossier correspond à une action. Si une association porte plusieurs projets, elle doit remplir autant de dossiers que de projets.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Statuts de l'association régulièrement déclarés

Les statuts de l'association doivent être en règle et mis à jour. En cas de modification, merci d'envoyer la version actualisée.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Compte-rendu financier N-1 - document obligatoire pour tout renouvellement - CERFA 15059\*02

A renseigner pour les actions renouvelées. Si l'action n'est pas terminée, merci de joindre un compte-rendu intermédiaire. Joignez toute pièce complémentaire qui vous paraîtrait utile.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Relevé d'identité bancaire (RIB)

Joignez obligatoirement le RIB en cas de nouvelle demande ou de modification de coordonnées bancaires.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Autre pièce utile pour le dossier

Joignez toute pièce complémentaire qui vous paraîtrait utile (vous pourrez en transmettre d'autres via la messagerie si besoin).

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Autre pièce utile pour le dossier

Joignez toute pièce complémentaire qui vous paraîtrait utile (vous pourrez en transmettre d'autres via la messagerie si besoin).

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Autre pièce utile pour le dossier

Joignez toute pièce complémentaire qui vous paraîtrait utile (vous pourrez en transmettre d'autres via la messagerie si besoin).

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Autre pièce utile pour le dossier

Joignez toute pièce complémentaire qui vous paraîtrait utile (vous pourrez en transmettre d'autres via la messagerie si besoin).